



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Tarifs voyageurs

Question écrite n° 58130

### Texte de la question

M Michel Pelchat appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement et des transports sur son projet de suppression de la carte Inter-rail accordée aux jeunes désirant voyager en Europe. Il tient à lui souligner que cette mesure n'est pas souhaitable dans le contexte actuel de la construction européenne. Il lui demande donc de revenir sur cette mesure qui serait particulièrement pénalisante pour les jeunes.

### Texte de la réponse

Reponse. - Créée en 1971 par 27 réseaux européens, la carte Inter-rail permet à son titulaire, âgé de moins de 26 ans, de bénéficier pendant un mois d'une réduction de 50 p 100 sur le réseau émetteur et de la gratuite sur les autres réseaux. Comme tout tarif international, elle résulte d'un accord entre les entreprises de chemin de fer qui n'est pas soumis à homologation ministérielle. Les chemins de fer européens proposent une gamme de produits adaptés aux différents profils de voyageurs internationaux de moins de 26 ans : pour les voyages occasionnels, des billets à prix réduit ; pour les séjours touristiques à destination d'un ou de plusieurs pays européens, Eurodomino créé en 1991 permettant d'acheter des coupons de libre parcours sur les réseaux des pays visités et donnant droit à une réduction de 25 p 100 sur l'aller ou le retour vers le pays visité ; pour les grands voyageurs, qui désirent parcourir le plus grand nombre possible de pays, un groupe de projet a été créé afin de proposer avant le 1er janvier prochain un tarif répondant à leurs attentes et assurant une juste rémunération des réseaux participants ; il doit remplacer la carte Inter-rail, de moins en moins attractive auprès des jeunes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pelchat Michel](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58130

**Rubrique :** SnCF

**Ministère interrogé :** équipement, logement et transports

**Ministère attributaire :** équipement, logement et transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 mai 1992, page 2281